



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 14 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Janine Resplendino (EàG) de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Alain Hubler au nom du groupe Ensemble à Gauche, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

Johan Pain (EàG) comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatorze novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 14 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Claude-Alain Voiblet (PLC) de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Valentin Christe au nom du groupe libéral-conservateur, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

M. Georges-André Clerc (PLC) comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatorze novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 14 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/23 de la Municipalité, du 15 juin 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte des rapports d'évaluation (rapport de TC Consult S.A., rapport du Centre romand de recherche en criminologie) et du bilan interne du projet pilote de Correspondants de nuit entre 2015 et 2017 ;
2. d'approuver que le projet de Correspondants de nuit lausannois soit pérennisé dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et étendu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec des objectifs préventifs, sécuritaires et de réduction des risques réaffirmés, selon les effets financiers développés dans le chapitre

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatorze novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 14 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park'n'ride'n'shop » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatorze novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 14 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatorze novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 14 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Développement de l'identité numérique à Lausanne »
  
- oui la discussion préalable ;
  
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatorze novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 14 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lausanne ‘Zone hors TISA’ : que ça se voie ! »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatorze novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 14 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jean-Christophe Birchler et consorts : « Des macarons de stationnement au service des artisans et de l'environnement »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatorze novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :





## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 14 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen et consorts : « Une outillthèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatorze novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>e</sup> séance du mardi 14 novembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : du pollueur-payeur à l'incinérateur-encaisseur ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses démarches auprès de Tridel SA pour qu'un audit soit réalisé afin de mettre en lumière les chaînes décisionnelles ayant conduit à des rémunérations exceptionnelles de membres du conseil d'administration, et souhaite qu'elle rende publics dans la mesure du possible les résultats de cet audit. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatorze novembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :